

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017****CD20170405_32****id. 3080**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**RECONSTRUCTION DE 130 LITS D'EHPAD DU CENTRE
HOSPITALIER INTERCOMMUNAL (CHIC) CASTELSARRASIN
MOISSAC**

L'assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, une subvention départementale en annuités de 305 000 € a été validée par délibération de l'assemblée départementale du 27 janvier 2014 pour la reconstruction d'une première tranche de 55 lits de l'EHPAD de Castelsarrasin, initialement envisagée sur un nouveau site.

Ce projet, dont le coût estimatif s'établissait à 8 167 246 €, prévoyait une deuxième tranche conditionnelle de 40 lits.

Depuis lors, ce projet qui était inscrit dans le schéma départemental gérontologique 2011-2015 a évolué afin de tenir compte de contraintes :

- organisationnelles, conduisant à envisager la reconstruction de la totalité de l'EHPAD de Castelsarrasin sur le site existant, en vue d'optimiser la gestion du personnel,
- techniques, suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Castelsarrasin concernant 40 lits d'EHPAD également gérés par le CHIC sur un autre site de Moissac.

Ce projet global de reconstruction de 130 places d'EHPAD s'élève à **16 499 939 € TTC** décomposés comme suit :

- construction + démolition.....	11 435 000,00 €
- autres (honoraires + raccordements + TVA...)...	4 064 939,00 €
- équipement + mobilier.....	1 000 000,00 €

Ce nouveau projet intègre désormais sur le site de Castelsarrasin 3 opérations, permettant la reconstruction des 2 tranches de l'EHPAD de Castelsarrasin ainsi que la reconstruction des 40 lits de l'EHPAD de Moissac non conformes.

Le plan d'investissement correspondant a fait l'objet d'une validation formelle par l'ARS et par le Département.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le principe de l'attribution d'une subvention pour la deuxième tranche de travaux de reconstruction de 130 places d'EHPAD au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin Moissac ;
- Décide d'attribuer à ce titre au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin Moissac, une subvention de 305 000 € qui sera versée en annuités et imputée à l'article 204178284 sous fonction 538 du budget départemental.

P : 29

C : /

A : 1 (*M. Henryot ne prend pas part au vote*)

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC